Avenir Secours

la Lettre de l'encadrement

des services d'incendie et de secours

#128

Remise du Livre blanc de l'avenir des secours...

... à Danièle OBONO et Ugo BERNALICIS, députés France insoumise

... à Arnaud VIALA, député Les Républicains

... à Aude LUQUET, députée Mouvement démocrate

... à Fabien MATRAS, député La République en marche

Avenir Secours en action...

... au ministère de l'Intérieur

Les membres de la CAP Catégorie B devant le CNFPT à Paris

“La qualité d'un dialogue social ne se mesure pas à un nombre de réunions ! ”

La rédaction

Un bilan des élections CAP et CT ?

Gérard IRIART

Avant de parler de bilan et d'avenir, je souhaite faire un état des lieux du climat social au sein des SDIS. Le climat actuel est extrêmement tendu. Pour preuve, le syndicat des cadres s'est associé à un mouvement de grève national. Je rappellerai simplement l'absence de réel dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux, la problématique du secours d'urgence aux personnes qui impacte considérablement l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers, le manque de moyens humains et financiers pour faire face à cette augmentation, l'incertitude qui pèse à l'heure de cette interview sur l'évolution de la directive européenne sur le temps de travail et de facto, ses impacts sur les fonctionnements des SDIS pour maintenir et donc garantir une réponse opérationnelle de qualité, l'absence de garantie formelle sur le maintien de la catégorie active pour tous les sapeurs-pompiers professionnels, l'arrêt de notre sur-cotisation toujours pas acté politiquement.. N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Concernant les **élections de la CAP nationale**, j'aurais signé pour un tel résultat ! 12 sièges sur 16 ! Difficile de faire mieux ! Un succès également pour les CAP locales des PATS où Avenir Secours est sorti majoritaire partout où des listes ont été présentées en CAP A et B. Merci aux membres du Bureau national et à tous nos présidents de sections départementales. Ils sont les acteurs de cette victoire. Merci à nos candidates et candidats qui ont porté leur nom sur les listes Avenir Secours. Et merci à toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance. Cette confiance nous honore, cette confiance nous oblige. Que ce soit en CAP, lors des jurys d'examens et concours, lors des conseils de discipline, nos élus, vos élus défendront les cadres professionnels.

Par leur vote en **comités techniques**, les sapeurs-pompiers et les personnels administratifs, techniques et spécialisés ont positionné Avenir Secours comme la troisième force syndicale au sein des SDIS. Je constate avec une réelle satisfaction mais avec toujours autant de modestie que notre discours porte et que nos valeurs rassemblent au-delà de l'encadrement. Comme je le dis souvent, il faut continuer à travailler, à convaincre encore et encore et ne pas croire que tout est acquis. C'est à ce prix qu'Avenir Secours progressera et restera, n'en déplaise à certains, un partenaire social incontournable.

2020 : année d'élections ?

A l'issue des élections municipales, renouvellement du CASDIS et élections CATSIS pour les personnels des SDIS... Une élection par collèges avec des représentants dans un collège officiers – professionnels et volontaires – et un collège pour les sous-officiers et hommes du rang. Enfin, particularité de ces élections CATSIS 2020, nos personnels des filières administrative, technique et spécialisée - les PATS - pourront élire leurs représentants... Enfin !

Quel est l'enjeu pour Avenir Secours ?

Il est clair : le poids de la représentativité du syndicat ! Il nous faut asseoir et renforcer notre représentativité localement pour peser encore plus au niveau local mais aussi au niveau national. Seul le résultat issu des urnes est pris en compte ; il nous faut donc convaincre, travailler, mobiliser, rassembler et rester un syndicat force de propositions.

Qu'entends tu par « concertation n'est pas synonyme de consultation » ?

Remettons l'église au centre du village ! Un projet de texte doit être discuté, doit pouvoir être amendé ! On n'a pas raison tout seul mais à plusieurs ! Certains de nos gouvernants n'ont malheureusement pas cette vision de la démocratie, du dialogue social ! Savoir accepter de ne pas avoir pensé à tout n'est pas pour moi, un aveu de faiblesse. Au contraire : c'est une qualité... Rare j'en conviens ! Je vais enfoncer une porte ouverte : la qualité d'un dialogue social ne se mesure pas à un nombre de réunions, souvent stériles, mais aux avancées issues de la concertation entre tous les acteurs impactés. Vous noterez que je ne confonds pas concertation et consultation.

Et demain ?

Prenons de la hauteur : formulons le vœu qu'une nouvelle loi de modernisation de la sécurité civile vienne pérenniser un ambitieux modèle de sécurité civile garantissant à nos concitoyens un service public de qualité et de proximité. Cette loi viendrait aussi acter le prélèvement direct par l'impôt pour financer votre, notre service d'incendie et de secours notamment. Mais n'oublions pas les problématiques d'aujourd'hui qui ne sont toujours pas réglées !

Gérard IRIART
Président d'Avenir Secours

Humeur...

Voilà un bel été caniculaire !

Pendant que nombreux profitent de vacances fort légitimes, et que d'autres luttent contre des incendies de forêts, le gouvernement avance ses pions sur la réforme des retraites.
Si la police et la gendarmerie ont été reçues par le ministre de l'Intérieur et par Jean-Paul DELEVOYE pour évoquer cet épineux dossier, les sapeurs-pompiers n'ont pas eu ce privilège !

C'est dire tout le mépris que ces deux personnalités témoignent à ceux qui assurent la sécurité de nos concitoyens toute l'année et à toute heure !

Le dialogue social est en panne dans notre corporation. Depuis plusieurs années, aucun dossier n'a progressé sauf celui des emplois supérieurs de direction...

Les élus qui n'ont pas réagi à la CNSIS découvrent aujourd'hui qu'ils ne sont là que pour payer et engager leur responsabilité, mais pas pour choisir leurs directeurs ! Pas plus d'ailleurs que les grandes orientations structurelles.

Antares, Nexis, demain le réseau radio du futur... Si nous faisions vraiment les comptes ?

Gageons qu'ils feront montre de plus de vigilance à l'avenir. Paradoxalement, on met moins d'allant à régler les sujets de fond : le secours d'urgence aux personnes, la refonte de la filière, le secours en montagne, la sur-cotisation CNRACL, la gouvernance et le financement des SDIS, l'impact du changement climatique sur nos organisations opérationnelles...

Bonne rentrée !

Jean-Frédéric BISCAY
Premier vice-président d'Avenir Secours

Elections professionnelles 2018

Encore merci...

Notre écrasante majorité s'est encore accrue en CAP A et B des officiers sapeurs-pompiers professionnels, et l'ensemble de nos scores progressent en CAP A et B des PATS dans les départements. Il en est de même pour les CCP où nous prenons notre place.

Par votre soutien et notre investissement, nous accédons au podium des syndicats les plus représentatifs de la population des SDIS : plus de 15 % des suffrages en comités techniques, représentant toutes les catégories socio-professionnelles des SDIS, pour Avenir Secours et à un tout petit point derrière le numéro 2.

Clin d'œil à nos amis d'Action Catégorie C qui eux aussi progressent partout où des listes ont été déposées. Félicitations au dynamisme de leurs sections.

Ces résultats nous encouragent et nous engagent à être à la hauteur de vos attentes : toujours plus d'écoute, un soutien adapté aux situations individuelles et un engagement concret dans les combats collectifs.

Et si on posait comme objectif un cadre épanoui dans un service agréable qui remplit toutes ses missions ?

Utopique ? Non, sûrement difficile mais ô combien légitime pour les élus Avenir Secours !

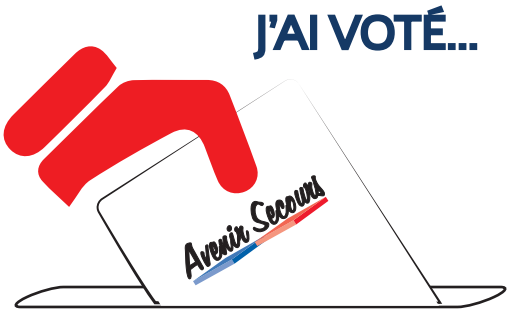

“Avenir Secours
prend toute sa place dans le développement de la fédération”

Depuis le 12 février 2019, Nathalie MAKARSKI tient les rênes de notre fédération nationale. Entourée de Loïc FENOUILLERE et Christophe STEMPFER, ce trio dynamique a déjà entrepris un large déploiement sur les territoires en s'appuyant sur les Unions Régionales et Départementales CFE-CGC pour créer les comités territoriaux.

Après un appel à candidature, une première réunion en région permet de faire rencontrer les diverses branches et activités de nos Unions régionales. L'objectif, renforcer le maillage de nos représentants, travailler en inter fonctions publiques (Etat/Hospitalière/Territoriale). Avenir Secours qui siège au sein du Bureau fédéral prend toute sa place dans ce développement en sollicitant systématiquement ses représentants régionaux et locaux pour faire partie des équipes.

À terme, des formations devraient être proposées, une couverture juridique renforcée et en ligne de mire, le développement syndical pour mieux positionner notre Fédération des Services publics.

Alain LARATTA
Vice-président d'Avenir Secours
Secrétaire national aux Services Publics CFE-CGC

Alain LARATTA et Eric DUPUIS au cours d'une manifestation à Paris

Action Catégorie C
Vouloir influencer l'avenir...

Cela fait maintenant 3 ans et demi que notre syndicat a vu le jour.

Des échanges riches ont eu lieu entre nous sur la complémentarité que pouvait amener cette offre syndicale.

A ce jour, six sections ont été créées avec un excellent retour sur les élections venant de se dérouler.

Il y a à chaque fois un intérêt qui est suscité par notre arrivée. Toutefois nous avons besoin de votre structure pour pouvoir nous établir et démarrer une section. Votre connaissance du syndicalisme « des us et coutumes » est primordiale afin de s'ancrer dans le département. Au-delà d'étendre le vivier d'électeurs lors des élections, avoir une section Action Catégorie C c'est vous donner la possibilité d'avoir une autre vision de l'établissement et des problématiques rencontrées.

Les décisions ne touchent pas tous les personnels de la même façon et les réponses à apporter peuvent diverger. Comme le dit le président IRIART « *Ensemble, unis, plus forts* », nous trouvons une similitude sur la façon de voir le syndicalisme entre nos deux syndicats. Il en est de même dans les départements : les sections se construisent avec vous !

Plus que jamais, et les événements nous le démontrent, il faut poursuivre dans cette direction. Notre profession voit venir de gros changements : réforme de la Fonction publique, les retraites et notre place dans le schéma de la sécurité civile.

C'est ensemble que nous pourrons peut-être réussir à influencer l'avenir.

Sébastien TRICOT
Président d'Action Catégorie C

Concours et examens professionnels

Bientôt, l'organisation des épreuves confiée à la FNCDG

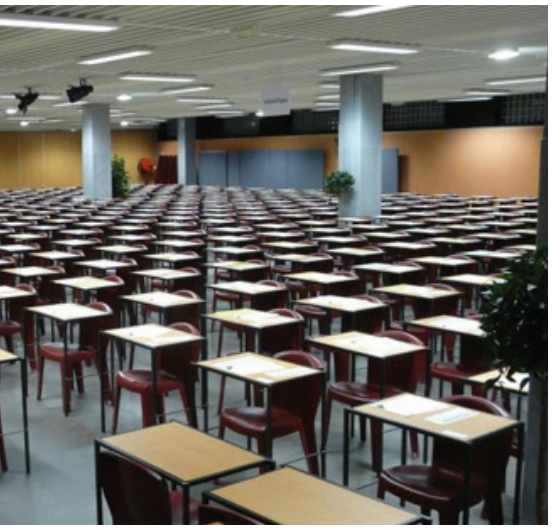

Les dates ? Le nombre de places ? Les épreuves ? Outre la liste des lauréats, telles sont vos principales questions.

Le rouleau compresseur de l'uniformisation passe aussi par la case de la filière sapeurs-pompiers professionnels. Les problématiques connues par les PATS viennent maintenant impacter la profession.

Pour les dates, c'est clair, ce sera tous les deux ans minimum ! Demain ce sera peut-être en fonction d'un nombre de postes comme dans bien des filières.

Le nombre de postes ? Celui défini par les SDIS, dixit la DGSCGC, sauf que l'expression de leurs besoins est l'un des secrets les mieux gardés de la République. Les quelques indiscrétions portent à croire qu'il y aurait un décalage entre les demandes des SDIS et le nombre arrêté mais mystère... Certains parlent aussi de taille de salles et de coût, mais ce ne sont que des mauvaises langues. Nous sommes d'accord avec vous, il faut que cette fameuse liste des besoins soit communiquée.

Quant aux épreuves, elles se ressemblent toutes : attaché/capitaine, rédacteur/lieutenant, etc... Restent encore quelques éléments techniques mais là aussi, les épreuves suivent les règles du grand jeu de la transversalité statutaire. Mais il y a tout de même du nouveau : le transfert de l'organisation de la DGSCGC vers la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG). Faute de moyens à la DGSCGC, nous avions demandé ce transfert vers un autre partenaire. Il convient maintenant de s'appuyer sur l'expertise de l'ENSOSP pour la partie professionnelle et nous pourrions avoir un nouvel outil intéressant. Restons vigilants !

Catégorie A

Faire émerger de nouveaux

La contribution à la Lettre de l'Encadrement donne l'opportunité de dresser un bilan des actions mises en œuvre depuis la précédente. Et le moins que l'on puisse dire ici, malheureusement, c'est que rien n'a avancé. Pire ! On pourrait même avoir la sensation de subir un recul préjudiciable aux cadres A, véritables forces vives au sein des services d'incendie et de secours ainsi qu'au sein de l'État. Cet état de fait n'a donc pas permis de développer les dossiers qu'Avenir Secours souhaite porter dans le cadre de la modernisation de notre catégorie A.

Pour autant les résultats des élections professionnelles de décembre 2018 ne laissent aucun doute : vous avez légitimé notre positionnement et nous continuerons donc à défendre point à point les dossiers de la catégorie A.

L'obtention des grilles types pour les commandants et lieutenants colonels restent l'un des objectifs prioritaires afin de régulariser une situation ubuesque et privant nombre d'officiers de perspectives intéressantes au sein de la fonction publique. Il s'agit autant d'un sujet de rémunération de cadres occupant des fonctions exigeantes que d'une juste reconnaissance des cadres sapeurs-pompiers en leur permettant en outre d'être par exemple détachés

Emplois supérieurs de direction

Des modifications réglementaires nécessaires

Les grilles types

Début juillet, Avenir Secours a été reçu par la DGAFP. Nous avons enfin pu connaitre la raison qui a exclu les grades de commandant, lieutenant-colonel, colonel et contrôleur général des grilles types. Selon la DGAFP, l'obtention des grilles types serait conditionnée à la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) sur le dernier grade de la catégorie A (lieutenant-colonel) à l'instar de ce qui existe pour la filière administrative.

Et cela tombe bien puisque c'est ce que nous réclamons depuis le début. En effet, il faut offrir de réelles perspectives de carrières aux officiers de catégorie A qui ne souhaitent pas se diriger vers le très sélectif concours de colonel. L'accès au HEA au titre d'un échelon spécial contingenté permettra de valoriser la carrière de cadres brillants et limitera ainsi l'accès au concours pour celles et ceux qui souhaitent accéder aux emplois de DDSIS ou de DDASIS.

Puisque nous sommes d'accord avec la DGAFP, il n'y a donc plus d'obstacle pour l'obtention des grilles types. A moins qu'il y ait des raisons beaucoup moins avouables !

L'accès au cadre d'emploi

La première promotion d'élève-colonel s'est terminée au mois de juin et la plupart d'entre eux ont pu trouver un poste, soit en SDIS soit à l'État. Souhaitons que tous trouvent rapidement un débouché conforme à leurs attentes. Cependant, avant que la deuxième promotion ne termine son cursus de formation, il est urgent d'apporter les modifications nécessaires pour stabiliser l'entrée dans le cadre d'emploi et rester en conformité avec la loi du 26 janvier 1984. Nous avions alerté la DGSCGC dès 2016. Que de temps perdu ! Nous avons d'ores et déjà réfléchi à des propositions concrètes que nous tenons à la disposition de la DGSCGC.

La prime de fonctionnalisation

Cette prime a vocation à indemniser le risque de décharge de fonction qui pèse sur les directeurs et leurs adjoints. Ce risque est le même et ce quelle que soit la catégorie du SDIS. Nous demandons donc que tous les DDSIS bénéficient de la même prime soit 15 % et que tous les adjoints perçoivent la moitié soit 7,5 %. À risque comparable, prime identique !

Les frais liés aux mobilités

Parmi les quelques 5 millions de fonctionnaires, seuls les 192 DDSIS et DDASIS sont soumis au cumul de deux règles : le risque de décharge de fonction et la date de péremption. Ne cherchez pas, aucun autre fonctionnaire ne subit cette double contrainte qui pèse sur l'environnement familial.

À ce titre, nous demandons la prise en charge intégrale des frais de déménagement. En 2016, pendant les négociations relatives à la réforme des ESD, le ministre de l'Intérieur s'était montré plutôt favorable à cette revendication.

x horizons

sur certains emplois fonctionnels dans l'ensemble des fonctions publiques. Le passage par un échelon spécial ne nous pose pas de problème si cela permet de proposer à l'ensemble des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A de nouvelles perspectives de carrières en dehors des emplois supérieurs de direction.

Bien qu'opposé à l'examen de commandant qui lors de son édition 2017 a été à nouveau un échec cuisant, notre pugnacité et notre sérieux ont permis de faire évoluer le texte relatif aux épreuves proposées à cette sélection. Il est cependant anormal que son organisation ne soit pas annuelle privant là-encore les officiers de catégorie A de possibilités d'avancement importantes.

Nos propositions relatives à la formation de chef de groupement ont été pour partie entendues puisque la sélection sur dossier, dont les arcanes nous restaient parfois mystérieux, sera abandonnée dès 2020. Nous sommes persuadés qu'il convient de proposer une formation de commandant intégrant le module de chef de site d'une part et de chef de groupement d'autre part (ce module pouvant sous condition être accessible aux capitaines). Enfin, dans la Fonction publique que nous connaissons et dans le contexte de transformation instauré par le Gouvernement, il est important d'être vigilants, certes, mais nous devons aussi nous projeter, et être source de propositions afin de faire émerger de nouveaux horizons pour les officiers de sapeurs-pompiers. Envisager d'autres manières de servir, normaliser la situation des officiers mis à disposition de l'État en assurant une véritable contractualisation collectivité d'origine-État, et ouvrir de nouveaux possibles tels que des emplois fonctionnels supplémentaires, sont quelques pistes à explorer rapidement.

Nous répondrons présents !

Personnels SSSM

Qui veut la peau du SSSM chez les sapeurs-pompiers ?

Notre propre Direction générale de la sécurité civile ?

- avec des statuts au rabais qui ne permettent pas d'attirer des médecins ou des pharmaciens.
- avec des concours et examens inadaptés et un mépris total de la profession au regard des enjeux colossaux !

Des Directeurs de SDIS ?

- avec des postes de médecins chefs non pourvus ou des intérims sans fin ;
- avec des postes de médecins-chefs à mi-temps voire des mutualisations de postes entre plusieurs SDIS au mépris de l'accompagnement et de l'encadrement des personnels de santé ;
- un positionnement des SSSM au sein de groupements fonctionnels au mépris du CGCT ;
- des postes non renouvelés ;
- la réduction des activités opérationnelles du SSSM au strict minimum sans envisager les conséquences que cela pourrait avoir sur la qualité du soutien sanitaire opérationnel.

Le ministère de la Santé ou ses représentants associatifs ?

- qui comparent les officiers du SSSM à des espèces en voie d'extinction et nient même jusqu'à leur existence !
- Certains SAMU qui préfèrent n'engager aucun moyen plutôt qu'un SSSM au détriment de la sécurité et de la prise en charge de la victime.

Dans tous les cas, **certainement pas Avenir Secours** qui se bat sans relâche pour obtenir la reconnaissance de nos missions sans nous considérer comme des supplétifs des SAMU.

Sur le plan statutaire, certains pharmaciens déjà en fonction ont obtenu le droit à être intégrés dans leurs SDIS grâce à nos multiples interventions. Nous attendons cependant que ceux qui n'ont pas pu être intégrés obtiennent le droit de se présenter au concours en modifiant son arrêté d'ouverture au même titre que le concours de praticien hospitalier ! Tous les pharmaciens de sapeurs-pompiers n'ont pas vocation à être gérants de PUI !

Avenir Secours revendique sans faiblir la présence d'un officier santé au sein des CTA/CODIS, interlocuteur privilégié des SAMU dans les requalifications et donc le financement des missions effectuées par les sapeurs-pompiers au profit de la santé, mais également garant du suivi des personnels SSSM en gardes et astreintes au sein des SDIS.

Avenir Secours est présent et mobilisé en étant représenté au sein des instances paritaires et sur l'ensemble des listes que nous soutenons !

Ensemble continuons à nous défendre en défendant un Service de Santé moderne et ambitieux !

Polémique

Le président d'Avenir Secours a réagi sur Facebook aux déclarations scandaleuses du président des SAMU-Urgences de France qui compare « les infirmiers de sapeurs-pompiers à l'homme de Néandertal, race vouée à l'extinction ».

https://www.facebook.com/gerard.iriart.1/posts/2805503802799304

Pharmacien SPP

Témoignage

Un maillon incontournable dans la chaîne des secours

Comment concilier la croix verte du pharmacien et le camion rouge des sapeurs-pompiers ? En devenant pharmacien de sapeurs-pompiers ! Effectivement, à l'heure où le secours à personne ne fait que croître et où la demande dans notre France rurale et urbaine de l'ensemble des missions des sapeurs-pompiers s'intensifie, l'action du pharmacien prend tout son sens.

Comment nos VSAV pourraient être opérationnels sans l'expertise de nos pharmaciens sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ? Médicaments, et en premier lieu l'oxygène, dispositifs médicaux, équipements biomédicaux… leur gestion, approvisionnement, contrôle, traçabilité, mais aussi les plans d'équipement, l'application des normes, le code des marchés publics… constituent un ensemble de tâches qui en font un métier extrêmement varié. Professionnels de l'urgence à part entière, nous sommes ceux, entre autres, qui permettent aux autres d'effectuer un secours d'urgence de qualité. Sans parler des missions de conseiller en logistique santé, en risques particuliers dont le NRBce… et surtout de la diversité de nos départements en termes d'objectifs et de moyens.

Notre profession, un tournant et un challenge

La pharmacie hospitalière, mère naturelle de l'ensemble des pharmacies à usage intérieur, trouve ses racines dans la loi de 1992. Il a fallu attendre 8 ans pour obtenir le décret du 26 décembre 2000 relatif à leurs mises en œuvre. Il a encore fallu 14 ans pour voir paraître l'arrêté relatif aux bonnes pratiques de PUI de SDIS, ainsi que toute l'opiniâtreté du Général Renaudeau, pharmacien conseiller auprès du DG à cette époque.
A l'heure actuelle, les dernières ordonnances PUI mettent notre profession, au sein des sapeurs-pompiers, notre statut et le vivier de recrutement en grand danger : spécialisation, mutualisation, contractualisation…

Le Syndicat dans tout cela ?

D'emblée, mon adhésion au syndicat Avenir Secours m'a permis de mieux connaître les officiers de mon département mais aussi et surtout d'agir pour œuvrer à la construction de nos professions encore en pleine mutation. La pharmacie chez les sapeurs-pompiers est très proche de celle des hôpitaux. Les domaines d'activité sont différents, les complexités logistiques aussi, mais le cœur de l'organisation et de la réflexion reste commun. Il est logique que la formation soit similaire, ou complémentaire. Ouvrir notre profession à des stages de pharmaciens d'internat visant à former les pharmaciens spécialistes de demain est une priorité.
Mais la médecine a plus de 7 siècles, et nos statuts ont moins de 20 ans… Faire évoluer les textes relatifs à une profession aussi encadrée ne sera pas chose aisée, ni rapide. Comment n'ouvrir l'accès à notre statut et à nos carrières qu'à des pharmaciens spécialistes qui ne connaissent pas nos métiers ? Et en parallèle, le fermer à des volontaires formés à nos missions spécifiques ?
Les critères du concours de pharmacien de sapeurs-pompiers actuels rendent précaire la situation de nombreux confrères. Cela tend à minimiser le vivier de recrutement potentiel, ne prévoit pas de solutions transitoires à la formation des futurs pharmaciens, voire pérennise la contractualisation de confrères, le tout en marge de la réglementation.

Représenter dans notre action syndicale, au sein du syndicat majoritaire chez les officiers, l'ensemble des métiers des professionnels de santé est une nécessité. On complète ainsi l'action précieuse de nos réseaux de communication, nos associations, nos représentants fédéraux et ordinaux.
Il est important, me semble-t-il dans nos SDIS, que les 3 filières, sapeurs-pompiers, 3SM, PATS, se connaissent, collaborent et œuvrent dans le même sens, pour le respect de notre beau métier, et la préservation de ses statuts. L'action d'Avenir Secours dans le dossier épineux des concours à venir s'est déjà ressentie. Nous continuerons à porter haut et fort ces luttes qui construiront le métier de demain.

Mon parcours…

Alexandra PICARD
Pharmacienne SPP au SDIS 30
Conseillère technique d'Avenir Secours

Comme beaucoup de mes consœurs et confrères, j'ai d'abord été volontaire pendant de nombreuses années. En effet, mon parcours universitaire m'a menée vers les hôpitaux où j'ai été pharmacien gérant de PUI hospitalière pendant plus de 10 ans.

Cependant, les carrières étant aussi des histoires de rencontres, celle du médecin-chef du Gard de l'époque, le Dr Prunet a été primordiale. En effet, père fondateur de l'ESCRIM, devenu depuis l'Hôpital Français de Sécurité Civile, il a compté sur les compétences du pharmacien hospitalier pour faire vivre cet outil formidable et m'a menée sur le chemin des sapeurs-pompiers.

Ma carrière aux SDIS m'a conduite pendant 10 ans à assurer la gérance commune des départements du Gard et de la Lozère. Cette autorisation dérogatoire a initialement été donnée à titre expérimental par l'ARS. Elle m'a permis de toucher du doigt les réalités de terrain très diverses de nos départements. Chaque expérience est enrichissante et savoir s'adapter à ces différences et respecter les normes dans un département de petite taille est un challenge permanent. La richesse des relations humaines et la foi de chacun font le reste.

Actuellement, je suis pharmacien gérant du SDIS 30 et de l'hôpital de campagne, Escrim, soutenu pour partie par le département du Gard.

En parallèle de ces actions professionnelles, je suis depuis 12 ans intervenante à l'ENSOSP dans le cadre des formations SSSM. J'ai aussi participé à la rédaction des REAC et RAC, textes fondateurs de nos futurs référentiels formation dont on connaît l'impérieuse nécessité en ces temps de précarisation de nos recrutements.

Dialogue social

La DGSCGC n'est pas notre employeur...

Profitons de cette occasion d'échanges avec vous lecteurs pour vous expliquer l'exercice quasi impossible de dialogue social !

Pourquoi ? Car la notion de dialogue social s'entend comme un échange direct avec le décideur, le président, le directeur... Or, la DGSCGC en charge du dialogue social n'est pas notre employeur. Impossible d'avoir une visibilité du retour de nos demandes. Pour autant, l'ensemble des sujets est balayé à chaque rencontre. Discussions libres sans avoir conscience d'un intérêt particulier pour faire évoluer les dispositifs défaillants. Cela permet d'avoir des informations en direct (plan de formation de l'ENSOSP, projets de textes, résultats des examens et concours, suivi de la refonte de la filière...).

Dernier point, très peu de représentants des autres syndicats ont une visibilité nationale des problèmes. Ils se limitent à prendre régulièrement leur seul SDIS d'appartenance comme exemple. A l'inverse, la richesse de notre diversité permet d'apporter plus de témoignages et donc plus d'arguments.

Climat social

Vers une carte nationale de vigilance

Il n'aura échappé à personne une accélération des situations de fragilité dans certains SDIS. La mise en place des Emplois Supérieurs de Directions (emplois fonctionnels) n'aurait-elle pas intensifié ces situations ? Autant du fait de la gouvernance, et parfois de ses abus, que de l'autoritarisme parfois inadapté de nos hauts fonctionnaires ?

Pour faire face à des situations de souffrance au travail, le Bureau national a chargé le COMEX d'étudier une carte analysant les différentes situations qualifiant le climat social d'un SDIS. Fondée sur des chiffres objectifs et vérifiables, cette carte permettra à terme d'avoir une visibilité globale, de comparer d'année en année et d'exercer une forme de pression pour dissuader les plus appétants aux techniques managériales archaïques, des élus trop retranchés derrière le binôme de direction (DDSIS-DDA).

Ainsi les codes couleurs permettront une meilleure visibilité sur la situation du dialogue social local.

La première carte devrait paraître à l'automne.

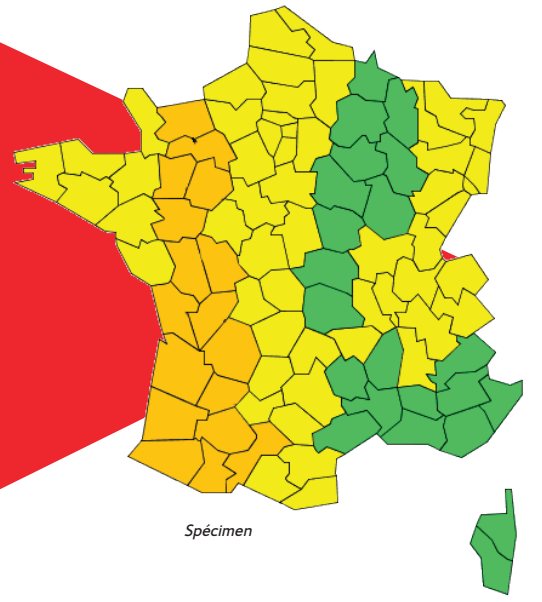

Spécimen

Organisation des secours

Quel modèle inventer ?

Souvent envié, jamais copié, notre modèle de sécurité civile poursuit son développement tout en renonçant à sa modernisation. Une modernisation sociale par la dé-précarisation des sauveteurs, une gouvernance adaptée aux choix stratégiques de demain renforcée par une fiscalisation directe, et un renforcement des établissements régionaux pour une plus grande coordination. Autant de chantiers qui nécessitent des travaux parlementaires pour adopter une MOSC II, après celle du 13 août 2004.

Avenir Secours travaille à cet objectif par de très nombreuses rencontres avec les parlementaires afin de faire émerger une volonté politique des législateurs indispensable dans les réformes à conduire. Pour l'heure, il s'agit de faire bouger les lignes du réglementaire pour faire aussi évoluer le statutaire.

Grilles indiciaires

Uniformisons qu'ils disent, mais pas pour tous !

Toujours sous le couvert de la transversalité et la mobilité inter Fonctions publiques, le grand jeu de l'uniformisation continue sa route avec les grilles indiciaires. Si c'est fait pour les catégories C et B, ce n'est pas encore tout à fait vrai pour les A et A+.

Pour une fois que la filière SPP est d'accord pour uniformiser les grilles A et A+, patatras, c'est l'État qui loupe le virage. On a tout entendu sur le sujet, de la filière pas tout à fait conforme en passant par le « C'est pas nous, c'est la DGAFP », qui soit dit en passant, pour leur avoir posé directement la question, n'est pas au courant ! Bref, tout a été dit et les grilles SPP restent en décalage.

Soyons clair, c'est le montant de la rémunération, le fameux en bas à droite, qui coince. Oui, il y a des décalages mais n'oublions pas que la Fonction publique présente de nombreux métiers aussi différents les uns que les autres et qu'à force d'uniformiser, on déshumanise tout simplement !

Et demain, avec la nouvelle loi sur la Fonction publique ? Certes, les grilles resteront, mais quid des contrats ? Ne court-on pas vers une Fonction publique où « le fonctionnaire standard » aura sa rémunération « standard » bien sagement dans son coin et où la multiplication des missions entrainera la multiplication des options de rémunérations pour certains ? Quid de la réactivité de nos structures administratives et opérationnelles ?

Comment trouver du sens avec des catégories A qui ne comprennent plus les explications qu'on leur donne et des catégories B qui voient leurs carrières stagner ou encore leurs espoirs de promotion diminuer ? Sans parler de la nouvelle catégorie A+ SPP qui ressemble au vilain petit canard de la A+ au sein de la Fonction publique. Oui, il faut sans doute aller plus loin dans la réflexion sur la nouvelle sécurité civile qu'Avenir Secours demande et oui, il faudra un volet rémunération dans cette réflexion.

PATS

Un petit pas pour les SDIS mais un bond de géant pour les PATS !

Entretien

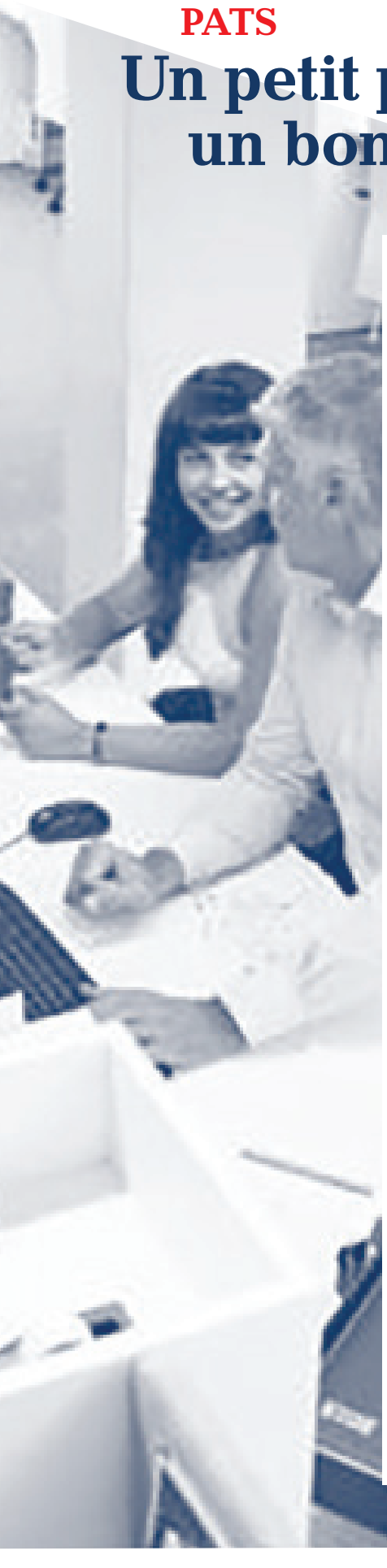

La rédaction

Pourquoi cette métaphore ?

Véronique TISON
Vice-présidente d'Avenir Secours

Parce que la loi relative à la représentation des PATS en CASDIS et en CATSIS est parue le 8 avril 2019 ouvrant la possibilité aux PATS de siéger dans ces instances.

Alors pourquoi « un petit pas pour les SDIS » ?

Parce que l'organisation administrative ne sera pas fortement impactée par ces nouvelles dispositions, ni pour l'élection, ni pour le fonctionnement des deux instances. Un représentant des PATS sera élu à la Commission Administrative et Technique du SDIS en même temps que les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, après les élections municipales, lui ouvrant ainsi la voie vers le CASDIS. Dans le cadre du parallélisme des formes, Avenir Secours avait défendu, lors des auditions au Sénat et à l'Assemble Nationale, deux postes ouverts aux PATS : un poste de cadre (PATS de catégorie A ou B) au même titre qu'un officier SPP et un officier SPV, et un poste de non cadre (PATS de catégorie C) au même titre qu'un SPP et un SPV non-officier. L'entrée d'un seul PATS a finalement été retenue dans la loi au nom d'un effectif PATS toujours plus restreint que celui des sapeurs-pompiers.

Mais « un bond de géant pour les PATS », pourquoi ?

Car enfin la troisième composante des personnels des SDIS sera reconnue à sa juste place en intégrant le Conseil d'Administration. Il faut garder à l'esprit que jusqu'à maintenant, les PATS n'avaient quasiment aucun lieu d'échange avec les élus du CASDIS sur leurs problématiques propres. S'il y avait des CAP PATS internes au SDIS, les compétences de la CAP ne permettaient pas d'évoquer toutes les thématiques communes aux PATS, et au sein des CT, ne disposant que de très rares élus, les PATS ne pouvaient que faire passer leurs messages par les représentants élus des SPP, sans pouvoir défendre leurs positions.
Cependant nous le savons bien, qui mieux que les PATS parlent des PATS ? C'est pourquoi cette nouvelle disposition est une réelle victoire au plan national pour les PATS !
Pour que leur voix soit enfin entendue au plus haut niveau de nos établissements il va falloir se mobiliser pour les élections à la CATSIS en 2020 !

Avez-vous envisagé d'autres actions nationales ?

Oui, sur la base de ces 2 questions et d'une mise en garde :

- pourrait-on prendre en compte l'effectif total du SDIS (PATS + SPP + SPV) pour le calcul des règles d'avancements des PATS afin d'élargir les quotas ?
- à quand une refonte de la catégorie A de la filière administrative ?
- attention au recrutement de contractuels PATS car ils ne comptent pas dans l'effectif de référence pour les avancements.

Comme vous le voyez, la situation des PATS dans les SDIS doit rester sous surveillance !

CAP SPP

Le combat n'est toujours pas fini...

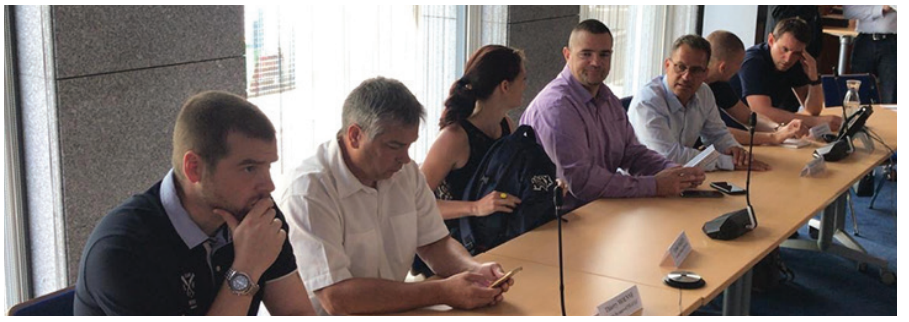

En cette nouvelle mandature 2018-2022, Avenir Secours reste fidèle à ses engagements et ses valeurs. D'ores et déjà, vos représentants sont à l'œuvre et ce sont plusieurs dossiers qui ont pu avancer malgré les difficultés et les fins de non-recevoir de la part de notre Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

CAP A

La sagacité de vos représentants a permis de régler une fois pour toute l'intégration de nos collègues médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels. Leurs dossiers étaient bloqués depuis 2016 par une interprétation hasardeuse des textes règlementaires, dénoncée maintes fois. Il en est de même de la nomination au choix des capitaines : 26 collègues ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude et pourront être nommés avant la fin d'année dans leurs SDIS. Les nominations au choix des commandants ont été obtenues de haute lutte.

CAP B

Avenir Secours a obtenu que soient réétudiés et acceptés certains dossiers de lieutenants écartés d'office par la DGSCGC ces trois dernières années.

C'est le cas des dossiers pour la nomination au grade de lieutenant de 1ère classe pour ne citer qu'eux.

ATTENTION DANGER !

Avenir Secours demande souvent l'application des dispositions du statut de la Fonction publique territoriale. C'est le cas des CAP complémentaires qui sont les règles quotidiennes dans nos SDIS respectifs. Pas pour la DGSCGC qui, une fois de plus, fait de l'ingérence dans la libre administration des collectivités en imposant sa vision étatique, comme toujours. Non, les CAP des sapeurs-pompiers de catégorie B et A ne sont pas soumises aux règles de l'État mais bien à celles des collectivités territoriales.

Ne nous trompons pas ! La future loi sur la transformation de la Fonction publique est une menace pour nous tous. Et notamment dans le maintien d'un dialogue social de proximité avec nos employeurs. Les futurs contours des missions des CAP seraient battus en brèche, laissant le choix des nominations et des avancements aux seules autorités investies du pouvoir de nomination sans qu'il n'y ait un débat contradictoire avec les représentants des personnels.

Le combat n'est donc pas fini et nous comptons sur votre implication et votre soutien auprès de nos autorités locales pour faire avancer les débats et pratiques.

Cellule juridique

Un premier semestre dense en activité !

Que ce soit pour soutenir et défendre un officier supérieur dans ses tracasseries administratives, faire valoir le juste sens de la démocratie au cours des élections professionnelles dans le Maine et Loire, ou bien encore préparer les dossiers des CAP, la cellule juridique est toujours de permanence pour éclairer au mieux les adhérents, les présidents des sections. Comme constaté ces derniers mois, les conflits entre les directions des SDIS et les agents se multiplient : régime indemnitaire, temps de travail, exercice du droit syndical. Autant de sujets à traiter pour être au plus près des adhérents. Indépendants du quotidien, les sujets d'actualité nationale nous mobilisent de façon importante : recours des lieutenants, sur-cotisation CNRACL ou préparation d'une loi de modernisation de sécurité civile (DEUX), nous sommes sur le pont pour faire bouger les lignes : rencontres DGSCGC, rencontre DGAFP ou encore invitation à participer au dernier CSFPT, autant de déplacements et de préparations de rencontres pour faire entendre la voix des cadres, votre voix.

Pour les recours des lieutenants, l'action en justice a été lancée au printemps. La juridiction compétente sera désignée mi-septembre. A l'issue, le dossier pourra être instruit. Dans cette attente, une nouvelle série de dossiers a été déposée chez l'avocat et les demandes de pièces complémentaires ont été envoyées aux officiers concernés. L'affaire devrait normalement se résoudre avant la fin de l'année.

Le deuxième semestre risque fort d'être aussi intense avec des dossiers non réglés en CAP B pour lesquels nous avons encore des actions à produire comme pour tous les autres sujets.

Vous pouvez compter sur nous !

La vie des sections...

Section Maine-et-Loire

La rédaction

Qu'est ce qui vous a inspiré la rédaction d'un tel ouvrage ?

Julien GASNEREAU
Président de la section

La toute première idée de rédaction est apparue à la lecture du Livre Blanc d'Avenir Secours et de sa déclinaison locale rédigée par la section de la Manche. Ces deux nous ont inspirés par la suite lors de la création du nôtre.

Dans quel contexte ce Livre Blanc voit-il le jour ?

La parution de notre Livre Blanc nous est apparu comme nécessaire dans l'année qui a suivi la mise en œuvre d'un projet de service et d'un changement de gouvernance. En effet, l'administration s'était engagée à une clause de revoyure sur ce dernier.
Nous n'avons pu que constater, qu'à l'identique de la filière 2012 au niveau national, les mêmes causes ont les mêmes effets et l'administration a donc refusé de respecter son engagement malgré nos sollicitations.
Cette façon d'agir n'a fait que nous conforter dans cette démarche. De surcroît, à l'aube des élections professionnelles et face à un climat social en pleine dégradation, il nous apparaissait urgent et impérieux, de proposer un certain nombre de mesures concrètes visant à apaiser les tensions et qui prendraient en compte les problématiques remontées du terrain offrant à l'ensemble du collège électeur du SIS un programme construit autour des enjeux de demain pour l'établissement.

Quels étaient les objectifs recherchés ?

Ce dernier n'a jamais eu pour vocation à entretenir une quelconque opposition avec la gouvernance en poste, mais plutôt de proposer d'autres outils nécessaires à la construction du SIS de demain et à la préservation de ses intérêts, dans la continuité des démarches préalablement engagées par nos prédécesseurs.
Les objectifs recherchés sont donc :
- de fixer une ligne de conduite claire et concrète aux membres de la section renouvelée ;
- de conforter par un écrit argumenté notre rôle en tant que force de propositions « constructive » au sein de l'établissement ;
- de prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées et remontées par les agents, tous statuts et services confondus ;
- de proposer des ajustements nécessaires et des adaptations au projet de service afin de gagner en efficience ;
- de mettre à disposition des autorités administratives et opérationnelles une boîte à outils adaptée aux enjeux de demain, à la mutation permanente de l'établissement public et à l'évolution sociétale et règlementaire.

Quels ont été ses effets au sein du SDIS ?

Ce dernier nous a permis de créer du lien avec nos autorités de tutelle (élus et préfet), de retenir leur attention voire même de partager des visions communes sur le SDIS de demain.
Il a permis d'alimenter nos interventions et de créer le débat autour de nos idées, aussi bien avec les autorités destinataires qu'avec les agents lors de nos différents échanges.
Il est un véritable support de communication dont notre section se sert pour présenter, expliquer et fédérer autour de nos idées. Il permet aujourd'hui d'offrir une alternative syndicale et de réduire le fossé creusé entre les catégories d'encadrement et les agents du SDIS au cours de ces dix à vingt dernières années.

Bureau national

Mais que fait un délégué régional ?

La rédaction

Peux-tu nous présenter la fonction de délégué régional ?

Sébastien MARAT
Délégué régional Occitanie

C'est une fonction récente liée aux nouveaux statuts d'Avenir Secours. Basée sur un binôme titulaire/suppléant, elle a pour but avant tout de développer le lien entre le comité exécutif et les sections départementales en étant à l'écoute des sujets remontant du terrain.
Notre rôle est aussi de développer le nombre de sections en étant un appui pour les adhérents ou sympathisants présents dans les départements afin de les accompagner dans la création d'une section ou la présentation de liste aux élections.

Comment cela se concrétise ?

Des échanges réguliers avec les présidents des sections, un retour continu

Section Calvados

La rédaction

Comment est venue l'idée à la section 14 de créer un Livre blanc ?

Manuel RAHAIN
Président de la section

Le Livre blanc national sur l'avenir des secours avait déjà été diffusé auprès de tous les parlementaires début 2018. A la fin de cette même année, la section de Maine et Loire a décidé d'en faire une déclinaison locale avec plus de 90 propositions sur tous les domaines de compétences du SDIS.
Après une rencontre entre le bureau de la section 14 et le vice-président Alain LARATTA à Caen début 2019 et au vu de nos enjeux locaux, les deux sections ont été mises en relation afin de développer cet outil.

Quelle a été votre méthode de travail ?

Nous étions dans une démarche de projet d'établissement depuis le début de l'année 2018 et ce faisant suite à l'arrivée de nouveaux DDSIS et DDA.
La section locale a ainsi été dynamique dans cette démarche en allant au contact de tous les officiers du SDIS afin de recueillir leurs ressentis et les axes d'améliorations possibles.
Quand l'idée de créer le Livre blanc a été validée par le bureau, nous avions déjà ciblé nos priorités de travail et de réflexion. Le bureau a ensuite compilé et amendé l'ensemble des propositions avec le souci permanent d'être le plus exhaustif possible.
Le document de travail a été soumis à l'ensemble des mandants et après amendements et relectures, 41 propositions ont été faites au Président du CASDIS et au DDSIS. Je tiens à souligner la mobilisation remarquable du bureau qui a permis de réaliser le Livre blanc en un mois et demi !

Avez-vous eu depuis des avancées sur les propositions ?

Quelques-unes oui. A ce jour, 4 propositions ont été délibérées ou faites notamment pour de l'amélioration dans l'équipement opérationnel pour les intervenants ainsi que pour la chaîne de commandement, 2 propositions sont en cours de négociation concernant le fonctionnement de la chaîne de commandement et le régime indemnitaire.

Quelles sont vos projets pour la suite ?

Il est clair que ce Livre blanc n'est pas une finalité. Nous avons défini des priorités dans la concrétisation de ces propositions et nous poursuivons nos études d'impacts (financiers et organisationnels) pour chacune d'entre elles. Nous allons donc faire régulièrement des points d'étape.
La relation avec la section 49 nous a prouvé l'importance de communiquer au sein de notre organisation mais aussi en externe avec les autres fédérations de service public. Enfin, il nous faut confirmer notre développement syndical aussi bien au niveau départemental que régional voire national.

---

de l'ambiance locale vers le Bureau national, une participation effective et démocratique aux décisions relevant de la compétence du Bureau national ainsi qu'un travail de fond sur les dossiers ciblés ou d'avenir.

Quelles sont tes lignes directrices pour le mandat à venir ?

Il faut que l'on puisse être des facilitateurs pour les questions et les démarches que doivent réaliser les présidents de sections. Ensuite, il faut valoriser le travail et les actions réalisées au sein des sections. Il y a beaucoup de bonnes idées à remonter au niveau national. Ce sont les acteurs clés du développement syndical qu'ils construisent chaque jour pas à pas.

Des exemples ?

- La signature d'un protocole d'accord aboutissant à des créations de postes de SPP dans l'Aude. Le PSD et tout le bureau Avenir Secours ont été très impliqués pour l'élaboration de ce protocole ;
- la renaissance de la section en Haute-Garonne grâce à la forte motivation et implication du PSD. Les élections professionnelles avec l'élection de représentants en CAP et au comité technique ont démontré que cela correspondait véritablement à une attente des cadres.

Un message à passer ?

L'importance de la communication et sa transformation. Il faut que l'on accompagne chaque section dans cette évolution qui modifie pour beaucoup nos vieux repères.
Etre présent sur les réseaux sociaux, communiquer sur tout ce que l'on fait même succinctement et rapidement diffuser l'information devient un enjeu majeur aujourd'hui.

Suivez notre actualité
sur notre site internet et sur les réseaux sociaux

Avenir Secours compte :

2 786 abonnés sur

2 451 abonnés sur

12 372 vues sur

Adhérez à Avenir Secours
en téléchargeant
le bulletin d'adhésion sur notre site...

Avenir Secours

Publication éditée par le syndicat Avenir Secours affilié à la Fédération Services publics CFE-CGC
19 avenue Debourg 69007 Lyon • Tél. 04 72 80 53 73 • permanence@avenir-secours.com
Directeur de publication : Gérard IRIART • Comité de rédaction : Bureau national • Conception graphique : Serge PRAVE • Crédits photo : Droits réservés